

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_085**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL
2022-2026 : DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME DE RELAMPING**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2024_085 : CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL
2022-2026 : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE RELAMPING**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2022_073 en date du 22 septembre 2022 relative au contrat de territoire départemental 2022-2026,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant qu'un programme de relamping (remplacement des éclairages en Led) a été établi pour les bâtiments de la communauté de communes pour un montant total de travaux de 64 528,38 € HT.

Considérant que, dans le cadre du contrat de territoire départemental 2022-2026, une subvention peut être sollicitée pour les bâtiments suivants : centres de loisirs, locaux jeunes, médiathèques et équipements sportifs, à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention à hauteur de 80 % pour le programme de relamping estimé au total à 64 528,38 € HT, dans le cadre du contrat de territoire départemental 2022-2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN